SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2019 – 20 heures 15 Mairie de MONTLEBON

Conseillers		L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai,
En exercice	17	· · ·
Présents	15	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	17	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
	00	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mai.
Absents	02	· ·

Date de convocation: 15/05/2019

Présents: M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M.

P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON,

Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

Excusés: M. J. GARREAU (procuration à Mme C. ROGNON), Mme N. LIMOGES (procuration à

Mme P. JOUFFRAY).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. J.L. DUFFAIT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20190520-01 Choix du prestataire pour le remplacement des Fenêtres de l'Ecole

Monsieur Régis BINETRUY explique au Conseil municipal qu'il convient de revoir le devis pour le changement des fenêtres de l'Ecole, présenté lors du dernier Conseil municipal.

En effet, Monsieur BINETRUY prendra l'attache d'un bureau de contrôle afin de connaître le type de fenêtre, notamment de verre (verre feuilleté incassable ou verre traditionnel) à poser, afin d'être en règle en matière de sécurité au sein d'une école.

Le devis reste donc en attente. Il est proposé de reporter la décision afin d'obtenir un avis conforme à la législation en vigueur:

20190520-02 Choix du prestataire pour l'installation des Brise-soleils à l'Ecole

Monsieur Régis BINETRUY présente les deux devis reçus en Mairie pour la pose de Brise-soleil orientable électrique à l'Ecole :

Montant du devis - MENUISERIE BOLE = 12 535.20 € TTC Montant du devis - RECEVEUR Thierry = 17 761.15 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BOLE pour un montant de 10 446.00 € HT, soit 12 535.20 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à engager les travaux.

20190520-03 Choix du prestataire pour l'installation d'une fermeture extérieure au Boulodrome

Monsieur Régis BINETRUY présente les deux devis reçus en mairie pour l'installation d'une porte de garage au boulodrome, ainsi qu'une serrure anti-panique sur la porte de secours :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Montant total – MENUISERIE BOLE = Montant total – RECEVEUR Thierry =

3 595.20 € TTC 3 319.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise RECEVEUR Thierry pour un montant de 2 766.00 € HT, soit 3319.20 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à engager les travaux.

20190520-04 Choix du prestataire pour la réfection de la Voirie de Derrière le Mont

Madame le Maire informe le Conseil municipal, que dans le cadre du marché de travaux pour la réfection de la voirie de Derrière le Mont, les offres ont été réceptionnées le 30 avril 2019 à 12h00.

Les plis ont été ouverts et analysés par la commission d'Appel d'Offres et le Cabinet André qui assure la maîtrise d'œuvre.

Le montant estimatif des travaux est de 232 390.00 € HT

L'analyse est la suivante :

N	ENTREPRISE	OFFRE	DELAIS	OBSERVATIONS	TOTAL AVEC OPTION
1	COLAS	241 795,00	2 mois	OPTION 2 PLATEAUX SURELEVES : 11 000,00	252 795,00
2	VERMOT	225 990.50	2 mois	OPTION 2 PLATEAUX SURELEVES : 18 600,00	244 590,50

	PRIX	VALEUR TECHNIQUE	TOTAL
	60,00	40.00	100,00
COLAS	55,80	38,00	93,80
VERMOT	60,00	38.00	98,00

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibéré sur l'option des plateaux surélevés. Cette option est retenue à 5 voix pour (dont la voix du Maire), 7 abstentions et 5 voix contre.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention et 16 voix pour) :

- DECIDE de retenir l'entreprise VERMOT, avec l'option de 2 plateaux surélevés, pour un montant total de 244 590.50 € HT, soit 293 508.60 € TTC :
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'Acte d'Engagement et toute pièces nécessaires à ce marché.

20190520-05 Choix du prestataire pour les travaux d'Alimentation en Eau Potable de Derrière le Mont

Madame le Maire explique au Conseil municipal que des travaux d'Alimentation en Eau potable seront réalisés sur 2 parties :

- Partie 1 : branchement Rue des Bracons
- Partie 2 : Derrière le Mont Partie haute

Le montant estimatif des travaux s'élève à 40 379.00 € HT.

Les offres des entreprises ont été réceptionnées le 30 avril 2019 à 12h.

Les plis ont été ouverts et analysés par la commission d'Appel d'Offres et le Cabinet André qui assure la maîtrise d'œuvre.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309:

L'analyse est la suivante

N'	ENTREPRISE	OFFRE	DELAIS	OBSERVATIONS
1	CHOPARD	31 745,00	1 mois	RAS
2	DROMARD	45 340,00	1 mois	RAS
3	VERMOT	28 444.31	1 mois	RAS

	PRIX	VALEUR TECHNIQUE	TOTAL
	60.00	40,00	100.00
CHOPARD	53.04	38.00	91,04
DROMARD	24.36	36,00	60,36
VERMOT	60.00	38.00	98.00

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'entreprise VERMOT, pour un montant total de 28 444.31 € HT, soit 34 133.17 € TTC ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'Acte d'Engagement et toute pièces nécessaires à ce marché.

Les membres du Conseil municipal soulignent le fait d'être vigilant quant à la réfection de la voirie suite aux travaux d'AEP, que ces travaux ne se superposent pas avec la réfection de la voirie citée plus haut.

20190520-06 Choix du prestataire pour la création d'un Terrain Multisports

Monsieur Fabien BEZ explique au Conseil municipal que dans le cadre de la création d'un terrain multisports, 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : BDTP, FCE et IDVERDE.

Les plis ont été ouverts le 6 mai 2019 à 15h. L'analyse est la suivante :

N	ENTREPRISE	OFFRE
	ESTIMATION	115 000,00
1	BOTP	127 084,54
2	FCE	131 955,00
2	IDVERDE	109 830,00

PRIX	calcul par rapport à la moyenne des offres
	60,00
BDTP	28,99
FCE	27,80
IDVERDE	33,20

		PLANNING	MATERIEL	PERSONNEL	FOURNITURES	TERRAIN	PROG EXE	SECURITE	DECHETS
	40.00	5,00	3.00	4.00	6,00	12,00	5,00	3,00	2.00
9DTP	37,00	5.00	3.00	4.00	6,00	11.00	3.00	3,00	2.00
FCE	37.00	5,00	3,00	4.00	5,00	11,00	4.00	3.00	2,00
IDVERDE	34,00	5.00	3,00	4.00	5,00	11,00	4,00	0,00	2,00

OTAL	
	100,00
BOTP	65.99
FCE	64.80
IDVERDE	67,20

Mairie de Montlebon 2019/0

La société IDVERDE arrive en première position. Ce classement peut être affiné en fonction de la qualité du terrain multisports, les fournisseurs n'étant pas les mêmes.

Il est proposé d'ajourner la décision et de rencontrer le Cabinet ANDRE, maître d'œuvre, afin d'analyser plus en détails l'ensemble des offres.

20190520-07 Validation du devis pour l'aménagement du Carrefour Rue de la Vigne - Ecole

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise MAX PAYSAGE reçu en Mairie, pour l'aménagement du carrefour Rue de la Vigne – Ecole.

Dans cet espace de 168 m², l'entreprise propose une allée piétonne avec des pavés granit gris clair, traversant un massif fleuri (mise en place d'une toile de paillage en chanvre et lin biodégradable). Un banc et une poubelle seront également installés.

Le montant des travaux s'élève à 8 426.97 € HT, soit 9 990.30 € TTC.

Il est proposé de récupérer les pavés des passages piétons de la rue de Neuchâtel, qui vont être refait, afin de réaliser l'allée.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions)

- DECIDE de valider le devis de l'entreprise MAX PAYSAGE afin de réaliser les travaux d'aménagement paysager du carrefour Rue de la Vigne – Ecole, pour un montant total de 8 426.97 € HT, soit 9 990.30 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer le-dit devis et engager les travaux.

<u>20190520-08 Validation du devis pour la reprise des passages piétons de la rue de Neuchâtel</u>

Monsieur Régis BINETRUY présente le devis de l'entreprise VERMOT concernant la reprise des 6 passages piétons de la rue de Neuchâtel.

Le chantier consiste à la dépose des pavés et à la réfection de l'enrobé. Le montant du devis s'élève à 7 217.70 € HT, soit 8 661.24 €.

Il sera demandé à l'entreprise VERMOT de mettre de côté les pavés, afin que la commune puisse les réutiliser dans le cadre du réaménagement paysager du carrefour Rue de la Vigne – Ecole, et autres à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le devis de l'entreprise VERMOT pour un montant de 7 217.70 € HT 8 661.24 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et engager les travaux.

20190520-09 Validation du devis pour la réfection de peintures à l'Ecole - classe de maternelle

Monsieur Régis BINETRUY présente le devis de l'entreprise CHATELAIN PEINTURE pour la réfection des peintures du vestiaire de la Classe de Mme Marguet à l'Ecole maternelle.

Les travaux concernent la peinture des murs, mais aussi le ragréage du sol et la pose d'un revêtement.

Le devis s'élève à la somme de 4 154.25 € HT, soit 4 985.10 € TTC.

Ce devis est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mairie de Montlebon

20190520-10 Validation du devis pour la réfection de peintures au Boulodrome

Monsieur Régis BINETRUY présente le devis de l'entreprise CHATELAIN PEINTURE pour la réfection des peintures extérieures des pannes et avant-toit du Boulodrome.

Le devis s'élève à 3 310.40 € HT, soit 3 972.48 € TTC.

Ce devis est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20190520-11 Questions diverses

- Décès de Mme VERMOT-GAUD Denise Doyenne du village
- Réception pour la fête des mères prévue le vendredi 7 juin à 20h à la salle des fêtes
- Rendez-vous prévu avec l'Inspecteur d'Académie pour l'avenir de la 4° classe le mardi 21 mai 2019 à 17h30 Mme le Maire et M.P. Rougnon-Glasson s'y rendront.
- Demande de Mme Lydia GAIFFE : bac à sable dans l'espacé de jeux à supprimer pour des questions d'hygiène.

20190506-12 Prochain Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal est prévu le lundi 03 juin à 20h15.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire Catherine ROGNON

